

**EXTRAIT DE REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.**

Séance du 23 décembre 2025

Le 23 décembre 2025 à 10h30, le conseil d'administration du centre communal d'action sociale de la commune de « Saint-Etienne » légalement convoqué le mardi 16 décembre 2025, s'est réuni au 1 rue Attaché aux bœufs sous la vice-présidence de Monsieur Frédéric DURAND - Adjoint en charge des Cohésions sociales.

Nombre de membres :

- En exercice : 17
- Présents : 09
- Votants : 14

Secrétaire de séance : Madame Fabienne THIVILLIER

Délibération n°01

Objet : Procès-verbal du conseil d'administration du C.C.A.S. du 25 novembre 2025 - Approbation

Étaient présents :

M. Frédéric DURAND (Vice-Président), M. Charles DALLARA, M. Thierry NITCHEU, Mme Catherine ZADRA, Mme Christel PFISTER, M. Daniel BOURDELIN, M. Charles-Henri SCHMIDT, M. Philippe CESANA, M. Jean GOYET

Avaient donné pouvoir :

M. Jean-Pierre BERGER (Président) ayant donné pouvoir à M. Frédéric DURAND (Vice-Président),
M. Jacques DREVON ayant donné pouvoir à M. Charles-Henri SCHMIDT
Mme Nicole AUBOURDY ayant donné pouvoir à M. Charles DALLARA
Mme Marie-France LIVEBARDON ayant donné pouvoir à M. Daniel BOURDELIN
M. Jean-Pierre KOTCHIAN ayant donné pouvoir à M. Thierry NITCHEU

Absents / Excusés :

Mme Marie-Eve GOUTELLE, M. Henry DUPOIZAT, Mme Huguette GUILHOT,

Vu

- Le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment ses articles R. 123-17 et R 123-20.

**Considérant**

Au cours du Conseil d'Administration du 25 novembre 2025 ont été approuvées les délibérations suivantes :

- 1 Procès-verbal du conseil d'administration du C.C.A.S. du 30/09/2025 – Approbation
- 2 Présentation des décisions prises par délégation.
- 3 Approbation des conventions avec les structures partenaires de l'action « chaises conviviales » dans le cadre de la politique gérontologique conduite par le CCAS.
- 4 Colis solidaires - utilisation de la dotation du crédit municipal.
- 5 Attribution d'une subvention à l'Asile de Nuit pour l'achat des denrées alimentaires des colis d'été 2026 – approbation.
- 6 Renouvellement de l'adhésion du C.C.A.S. de Saint-Etienne au Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale Fédération Régionale Auvergne-Rhône-Alpes de la Fédération Hospitalière de France (GCSMS FHF AURA) au titre de l'année 2025 – approbation.
- 7 Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) en faveur des résidences autonomie du C.C.A.S. de Saint-Etienne au titre du forfait autonomie dans le cadre de la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie (CFPPA) des personnes âgées – approbation.
- 8 Approbation des Tarifs 2026 des prestations annexes.
- 9 Achats de fournitures et services pour la Ville de Saint-Étienne, le Centre communal d'Action Sociale et Saint-Étienne Métropole - Convention de groupement de commandes entre la Ville de Saint-Étienne, le Centre Communal d'Action Sociale et Saint-Étienne Métropole – 2025 n°4 – Approbation.
- 10 Lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert pour la fourniture de denrées alimentaires pour le Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Saint Etienne – Autorisation à signer le marché.
- 11 Autorisation à signer le marché sans publicité ni mise en concurrence préalables de l'article R.2122-3 3° du code de la commande publique : « Maintenance du progiciel AGEVAL et modules associés ».
- 12 Autorisation à signer le marché sans publicité ni mise en concurrence préalables de l'article R.2122-3 3° du code de la commande publique : « Maintenance du progiciel ALTAÏR et modules associés ».
- 13 Autorisation à signer le marché sans publicité ni mise en concurrence préalables de l'article R.2122-8 du code de la commande publique ayant pour objet « Activité de médiation animale pour les cinq EHPAD gérés par le CCAS de la Ville de Saint-Etienne ».
- 14 Forfait autonomie – Marchés sans publicité ni mise en concurrence préalable relatifs à différentes activités pour les deux résidences autonomie gérées par le C.C.A.S. de Saint-Étienne – Autorisation à signer les marchés.

L'Assemblée Délibérante approuve le procès-verbal du conseil d'administration du 25 novembre 2025.



Vote à main levée : nombre de voix :	- POUR :	14
	- CONTRE :	0
	- ABSTENTION :	0
	- NE PREND PAS PART AU VOTE :	0

Détail des votes :

- Pour : M. Frédéric DURAND (Vice-Président), M. Charles DALLARA, M. Thierry NITCHEU, Mme Catherine ZADRA, Mme Christel PFISTER, M. Daniel BOURDELIN, M. Charles-Henri SCHMIDT, M. Philippe CESANA, M. Jean GOYET

M. Jean-Pierre BERGER (Président) ayant donné pouvoir à M. Frédéric DURAND (Vice-Président), M. Jacques DREVON ayant donné pouvoir à M. Charles-Henri SCHMIDT, Mme Nicole AUBOURDY ayant donné pouvoir à M. Charles DALLARA, Mme Marie-France LIVEBARDON ayant donné pouvoir à M. Daniel BOURDELIN, M. Jean-Pierre KOTCHIAN ayant donné pouvoir à M. Thierry NITCHEU

- Contre :

- Abstention :

- Ne prend pas part au vote :

Publiée le :

Transmise au Représentant de l'Etat le :

Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif, de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site internet de la collectivité et sa transmission aux services de l'Etat (article R.421-1 du Code de Justice administrative).

Fait et délibéré en séance le 23 décembre 2025

**Pour le Président et par délégation
Le Vice-Président du C.C.A.S.**

Frédéric DURAND

La secrétaire de séance,

Fabienne THIVILLIER